

LE PLAN D'INVESTISSEMENT : RENOUER AVEC LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

JYRKI KATAINEN NOUS EXPLIQUE

POURQUOI ?

« Les investissements dans l'Union européenne ont baissé en moyenne de 15% depuis 2007. L'UE souffre d'un manque d'investissements qui résulte des contraintes budgétaires des Etats membres et d'une croissance molle, qui engendrent à leur tour une incertitude sur le marché quant à l'avenir économique.

En novembre 2014, afin de répondre à cette situation, le Président Jean-Claude Juncker a présenté un Plan d'investissement pour l'Europe au Parlement européen et au grand public. Selon les estimations de la Commission, le Plan d'investissement pourrait mobiliser des investissements dans l'Union européenne à hauteur d'un montant d'au moins 315 milliards d'euros et favoriser la création de 1 à 1,3 million de nouveaux emplois.

VERS QUOI ?

Il s'agit de rompre avec le cercle vicieux créé par le manque d'investissements et de renforcer la confiance dans l'économie de l'Union. Parallèlement à une redynamisation du financement de l'investissement, des réformes structurelles efficaces et viables sur le plan économique et social et la responsabilité budgétaire permettront de créer un cercle vertueux, dans lequel les projets d'investissement contribuent à soutenir l'emploi et la demande.

COMMENT ?

La Commission a exprimé, depuis le début, une forte volonté d'impliquer les acteurs de terrain dans la promotion et la mise en œuvre du Plan d'investissement car sans eux, les objectifs ne pourraient être atteints. »

Jyrki KATAINEN,
Vice-président de la Commission européenne
« en charge de la gestion du Plan d'investissement Juncker »

SOMMAIRE

Une initiative de Jean-Claude Juncker
pour relancer l'économie européenne **p.2**

Un état des lieux qui appelle à réagir **p.3**

Quel est donc ce plan mis en place
par la Commission ? **p.4**

Tout d'abord : dix grands objectifs
et une nouvelle organisation **p.5**

Mais aussi un nouveau plan qui s'ajoute
aux programmes existants **p.6**

Pour renouveler avec la croissance :
une nouvelle stratégie **p.7**

Pour accéder à ce plan d'investissement,
quels critères ? **p.8**

Et quelles conditions réunir ? **p.9**

Ce nouveau plan s'accompagne
de nouveaux outils concrets **p.10**

Mis à disposition des investisseurs
et porteurs de projets **p.11**

Processus à suivre pour bénéficier
de ce plan **p.12**

Les premières réalisations en faveur
de la croissance et de l'emploi **p.13**

Des outils et des contacts pour aider les
investisseurs et porteurs de projet **p.14**

Lexique **p.15**

UNION EUROPÉENNE
UNIANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen
de développement régional



Maison de l'Europe
Rennes - Haute Bretagne

La Commission européenne, par la voix de son Président, Jean-Claude Juncker, invite les Etats membres et les acteurs économiques de l'Union européenne à faire un « pari sur la confiance », pour les inciter à oser investir en vue de retrouver une croissance capable de créer des emplois.

Trois mots « Emploi – Croissance – Investissement » dans cette invite sont intimement liés. Des moyens, une méthode et des accompagnements sont décrits afin que ce plan d'investissement massif permette à l'Union européenne de reprendre le chemin de la croissance, de ne pas rester simplement un projet, mais de devenir une réalité concrète générant vraiment de nouvelles structures ayant un profil susceptible de créer de l'emploi car porteuses d'avenir.

Une reprise de l'économie est observée, certes lente, mais robuste et générale, sur l'ensemble du continent européen depuis trois ans. Malgré des conditions économiques mondiales difficiles, même si la situation de l'emploi s'améliore progressivement, **le taux de chômage reste élevé.** D'où vient donc cette faiblesse de l'Union européenne ?

Nous ne pouvons que constater deux évolutions parallèles :

- **Un déficit d'investissement des entreprises en Europe :** alors que les investissements continuaient de se développer, jusqu'en 2007, entre 2008 et 2009, une chute abyssale des investissements en Europe s'est produite, et, après un léger rebond, la chute continue.

- **Un chômage qui n'arrive pas à diminuer au total** (avec un retour au niveau général de 1991 et des niveaux très différents selon les Etats membres)

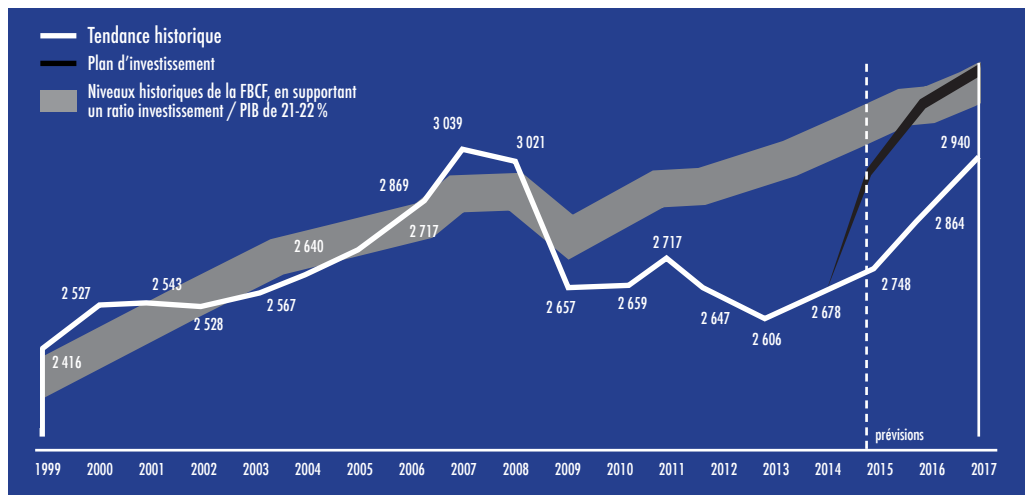
Le lien entre ces deux évolutions est évident. C'est pourquoi, **la nouvelle Commission Européenne** en 2014, alertée à la fois par ce constat et à la fois par les rapports de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) et du Fond Monétaire International (FMI) inquiets de « l'atonie de l'investissement » en Europe, **a décidé de créer des outils complémentaires visant à stimuler l'investissement dans le cadre d'un nouveau programme, dénommé « le programme d'investissement Juncker ».**

→ **L'objet de ce nouveau programme est donc tout d'abord de créer des emplois en Europe.**

Alors que l'Union européenne, première puissance économique mondiale, représente 23.65 % du PIB mondial pour 8 % de la population mondiale, sa croissance est trop faible pour créer de l'emploi. En effet, 10 % de sa population active est sans emploi avec une disparité allant de 5 % à 28 %, ce qui peu s'exprimer par :

- **Un déficit d'investissement en Europe** soit 300 milliards d'euros par rapport à la moyenne de long terme
- **Des obstacles financiers et non financiers à l'investissement** qui font hésiter les investisseurs privés à prendre des risques et même parfois les investisseurs publics
- **Une restriction des dépenses publiques**, car les marges budgétaires sont trop limitées pour envisager de faire appel à l'investissement public
- **Un déficit de compétitivité des entreprises**

La courbe ci-dessous montre le rapport entre l'emploi et l'investissement depuis 1999 : lorsque l'investissement croît, l'emploi se développe. Or depuis 2007, date de la crise qui a commencé aux Etats-Unis, cette courbe met en évidence la chute et le ralentissement de l'investissement, qui se traduit par une diminution du capital des entreprises, modifiant la tendance antérieure de création d'emplois. Il convenait donc d'intervenir au niveau de l'investissement.



*Formation brute de capital fixe (FBCF) – tendance de base vs. niveaux historiques vs. plan d'investissement
UE-28, prix de 2013 (en Mrd EUR)*

→ **Le programme de 2015 de la Commission européenne comprenait 10 priorités et en premier lieu la création de ce fonds d'investissement stratégique.**

Ce plan a été mis en place pour répondre à ce constat.

Il s'agit de bâtir un nouveau chemin qui permette de financer des projets plus risqués, plus ambitieux que ceux déjà soutenus par des financements européens.

Pour prendre en compte les défauts d'investissement et de compétitivité, les questions suivantes se posent :

- **Comment stimuler l'investissement ?**
- **Comment promouvoir la responsabilité des financeurs publics potentiels ?**
- **Quelles réformes structurelles imaginer pour améliorer la compétitivité ?**

Jean Claude Juncker a eu une idée nouvelle qu'il a mise en place tout de suite dès le mois de juillet 2014 en créant

LE PLAN D'INVESTISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

invitant

l'Union européenne et les Etats membres,
le budget de l'Union européenne,
et la Banque européenne d'investissement

à se coordonner pour ensemble mobiliser
des fonds privés pour les investissements
stratégiques.

TOUT D'ABORD : DIX GRANDS OBJECTIFS ET UNE NOUVELLE ORGANISATION

1— UNE REDÉFINITION DES PRIORITÉS POUR REDYNAMISER L'ÉCONOMIE DE L'UNION EUROPÉENNE



Créer un nouvel élan
pour l'emploi, la croissance
et l'investissement



Négocier un partenariat
transatlantique raisonnable
et équilibré



Mettre en place
une stratégie pour un
marché unique numérique



Faire respecter dans
notre champ de compétences
nos valeurs communes



Créer une Union
de l'énergie



Mieux gérer les migrations
dans tous leurs aspects



Approfondir
le marché intérieur



Favoriser l'émergence
d'une politique européenne
étrangère ambitieuse



Développer une
Union économique
et monétaire plus
approfondie et équitable



Faire vivre la démocratie
en Europe

2 — UNE RÉORGANISATION POUR PLUS D'EFFICACITÉ ET POUR LE RESPECT DES ENGAGEMENTS

La Commission européenne entrée en fonction le 1^{er} novembre 2014, s'est organisée autour de Vice-présidents. Chaque Vice-président travaille en lien avec les commissaires qui ont en charge un secteur relié à leurs objectifs communs. C'est ainsi que Jyrki KATAINEN, Vice-président en charge de l'emploi, de la croissance et de l'innovation travaille en lien avec Miguel ARIAS CANETE (Action pour le climat et l'énergie), Pierre MOSCOVICI (Affaires économiques et financières, fiscalité et douanes), Elzbieta BIEN-KOWSKA (Marché intérieur, industrie et PME) et Carlos MOEDAS (Recherche, sciences et innovation).

→ Ainsi, chacun des dix objectifs est piloté par un commissaire qui centralise l'ensemble des propositions pour les faire avancer.

MAIS AUSSI UN NOUVEAU PLAN QUI S'AJOUTE AUX PROGRAMMES EXISTANTS

De nombreuses aides sont orientées vers les territoires, vers les différents secteurs d'activités, depuis longtemps et désormais dans le cadre de la Stratégie « Europe 2020 ».

→ c.f. *Europe en Marche* n°7

LES FONDS STRUCTURELS :

À savoir, le Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE), le Fonds Européen pour les Affaires maritimes et la pêche (FEAMP), et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

→ c.f. *Europe en Marche* n°11

UN FONDS DE PRÊTS À L'ÉCONOMIE :

Le FPE permet aux assureurs ayant des liquidités de financer indirectement l'économie réelle.

DES PROGRAMMES SECTORIELS :



Petites
et moyennes
entreprises

- SME: soutenir l'innovation avec un potentiel élevé de croissance (*Horizon 2020*)
- COSME: soutenir le développement des PME-ETI vers l'international
- *Entreprise Europe Network (EEN)*: faciliter l'accès au marché aux PME-ETI
- *Horizon 2020*: chercher à fiabiliser la capacité d'innovation des petites entreprises



Environnement

- Soutenir les actions visant à mieux utiliser les ressources naturelles (*Horizon 2020*)
- *SILC II*: financer les travaux visant à réduire la production de gaz à effet de serre
- *Life Programme*: protéger le capital naturel que représentent les forêts, et développer l'économie circulaire
- *CIP Eco-Investissement*: aider les entreprises qui s'engagent dans le développement durable et les économies d'énergie



Énergie

- *Horizon 2020*: soutenir la transition et l'efficacité énergétique
- *EUSEW*: promouvoir les énergies renouvelables



Maritime

- *EMFF*: soutenir les équipements maritimes de pêche durable, promouvoir les politiques de croissance et d'emploi dans ce secteur et créer de nouveaux instruments scientifiques et de contrôle des zones de pêche

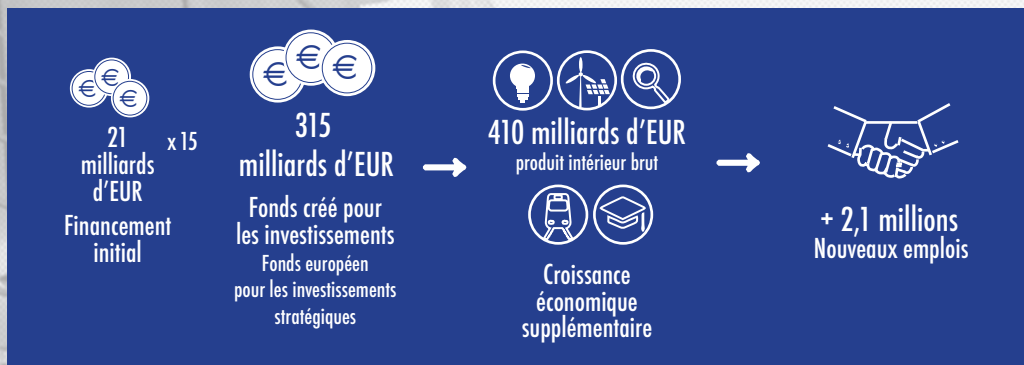
→ **Aujourd'hui, notre économie, dont la croissance est trop faible pour créer des emplois, a besoin de nouveaux moyens. Au delà de ces fonds, l'objet du plan d'investissement Juncker est d'investir sur des projets.**

POUR RENOUER AVEC LA CROISSANCE: UNE NOUVELLE STRATÉGIE

La Commission Juncker a donc pris l'initiative de mettre en place un plan d'investissement : format nouveau pour permettre aux entreprises et acteurs économiques d'investir dans le but de créer de l'emploi.

Ce plan vise à faciliter l'investissement auprès de grandes entreprises ou à des groupements d'entreprises travaillant dans des secteurs économiques en développement. Cette nouvelle opportunité offerte par la Commission européenne et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) devrait, à partir de nouveaux moyens mis en place, permettre de créer plus de 2 millions d'emplois.

Il s'agit en réalité d'insuffler dans l'économie réelle, 315 milliards d'euros d'investissements additionnels, c'est-à-dire pouvant être complétés par les autres financements européens, nationaux ou privés.



Des investissements à la création d'emplois, le secret de la réussite de ce plan.

Ce plan très concret repose sur **trois piliers** :

1 — MOBILISER DES FINANCEMENTS POUR LES INVESTISSEMENTS GRÂCE À LA CRÉATION D'UN FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT À VISÉE STRATÉGIQUE, de 315 milliards d'euros

2 — FAIRE EN SORTE QUE CES INVESTISSEMENTS ATTEIGNENT L'ÉCONOMIE RÉELLE

en répartissant ainsi les fonds soulevés sur les structures innovantes et les infrastructures (volet 1) pour une somme de 240 milliards d'euros et les PME et les ETI (volet 2) pour 75 milliards d'euros

3 — AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE, de plusieurs façons :

- supprimer les obstacles aux investissements, en approfondissant le marché unique
- achever la libéralisation du marché intérieur numérique, apportant une assistance technique aux projets d'investissements, en utilisant au mieux les ressources financières existantes mobilisant les ressources des petits épargnants

PME — ETI : Petites et moyennes entreprises / Entreprises de taille intermédiaire

Plusieurs conditions ont été définies et adoptées sur proposition de la Commission européenne par l'ensemble du Conseil des Ministres et du Parlement européen pour accéder à ces financements. Ainsi, les porteurs de projets doivent :

- présenter un projet dont le coût est supérieur à 25 millions d'euros
- et/ou regrouper plusieurs plus petits projets dans le périmètre de l'Union européenne

N°1

L'investissement ne sera alloué que s'il y a derrière ce projet, un modèle économique viable, et que si cet investissement contribue dans l'économie réelle à l'achat de biens et/ou de services

N°2

Le projet d'investissement doit impérativement appartenir aux secteurs suivants :

- la recherche, le développement et l'innovation
- les infrastructures de transport, les infrastructures énergétiques
- l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables
- les infrastructures numériques
- la protection et la gestion de l'environnement
- l'éducation et la formation
- la santé et les médicaments
- les PME
- les industries culturelles et récréatives
- la mobilité urbaine
- les infrastructures sociales et l'économie sociale et solidaire

N°3

De plus, l'éligibilité de ces projets sera renforcée, s'ils sont susceptibles d'aider des jeunes à trouver des emplois décents en complément de la Garantie Jeunesse.

Pour être éligibles à ces fonds d'investissement stratégiques, les porteurs de projets doivent remplir des conditions bien spécifiques :

Intervenir dans le champ de l'économie réelle avec des résultats prévisionnels en matière de croissance et d'emploi axés sur le marché

Être en cohérence avec les politiques européennes et la stratégie Europe 2020

Présenter un projet qui puisse démarrer dans les trois années à venir

Présenter un projet de qualité, solide aussi bien sur le plan économique que technique

Avoir réuni des financements additionnels levés auprès des collectivités, de fonds privés, de fonds européens

(comme le FEDER, par exemple)

Avoir mobilisé le secteur privé et des parties tierces

Mais aussi auprès des Etats membres

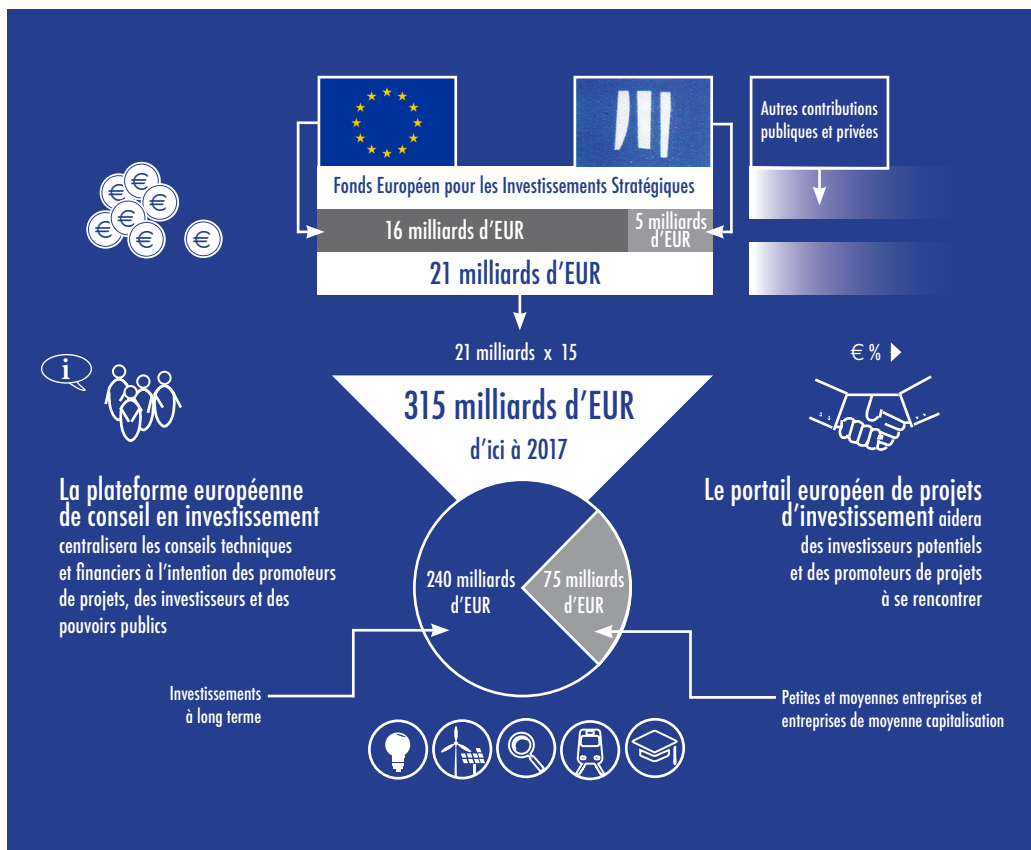
(déjà plusieurs Etats ont annoncé les sommes que leurs Banques nationales d'investissement ont mis en réserve pour cofinancer les projets qui leur seront soumis soit : 8 milliards d'€ pour l'Allemagne, la France l'Italie et la Pologne, 1,5 milliard d'€ pour l'Espagne, 400 millions d'€ pour la Slovaquie, 100 millions d'€ pour la Bulgarie, 80 millions d'€ pour le Luxembourg...)

Avoir obtenu une garantie du Fonds Européen d'Investissement

Ce plan apporte en réalité trois instruments inédits qui utilisés parallèlement doivent permettre au secteur industriel de trouver à la fois les moyens et la méthode pour investir plus et mieux en vue de soutenir l'innovation, la croissance et l'emploi.

1 — UN FONDS D'INVESTISSEMENT

L'élément central de ce plan est la création d'un nouveau Fonds, **le Fonds Européen d'Investissement Stratégique en Europe**, EFSI*). La constitution de ce fonds est le fruit de l'apport de la Commission européenne et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Initialement composé de 63 milliards d'euros, ce fonds sera doté en 3 ans d'un financement total de 315 milliards d'euros.



2 – UN PORTAIL EUROPÉEN POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT, EIPP*

Le portail européen des projets d'investissement, EIPP, mis en place au début de 2016, **permet à des porteurs de projets, établis dans l'Union européenne, de faire connaître à tous les investisseurs potentiels du monde entier, leurs projets d'investissement.**

En s'inscrivant sur ce portail, les porteurs de projets d'investissement :

- donnent de la visibilité à leurs projets d'investissement,
- ont accès à un vaste réseau d'investisseurs, de consultants et de services de conseil qui pourront les aider à structurer et à financer leurs projets.

Pour figurer sur ce portail, les projets doivent :

- avoir une valeur d'au moins 10 millions d'euros,
- pouvoir démarrer dans les trois ans,
- être soutenus par une entité juridique publique ou privée établie dans l'un des Etats membres
- être compatibles avec les législations européennes et nationales en vigueur.

Pour soumettre les projets au portail, il est nécessaire de remplir le formulaire disponible en ligne

→ eipp-helpdesk@ec.europa.eu

3 – UNE PLATEFORME DE CONSEIL POUR LES ENTREPRISES QUI INVESTISSENT DANS CE CADRE, EIAH*

Située au Luxembourg au siège de la BEI, l'EIAH est le guichet unique pour les investisseurs, les promoteurs, publics ou privés, et les autorités publiques chargées de la gestion des projets et qui ont besoin de recevoir des conseils (venant d'experts attachés à la BEI et à la Commission européenne). Le recours à cette plateforme est gratuit.

Cette plateforme est créée pour :

- **aider les promoteurs à structurer leurs projets d'investissement**, que ces projets soient ou non destinés à obtenir un financement de la BEI, ou une garantie du FEI*.
- **faciliter l'accès des organismes** qui le souhaiteraient à la capacité d'investir grâce à ces Fonds.

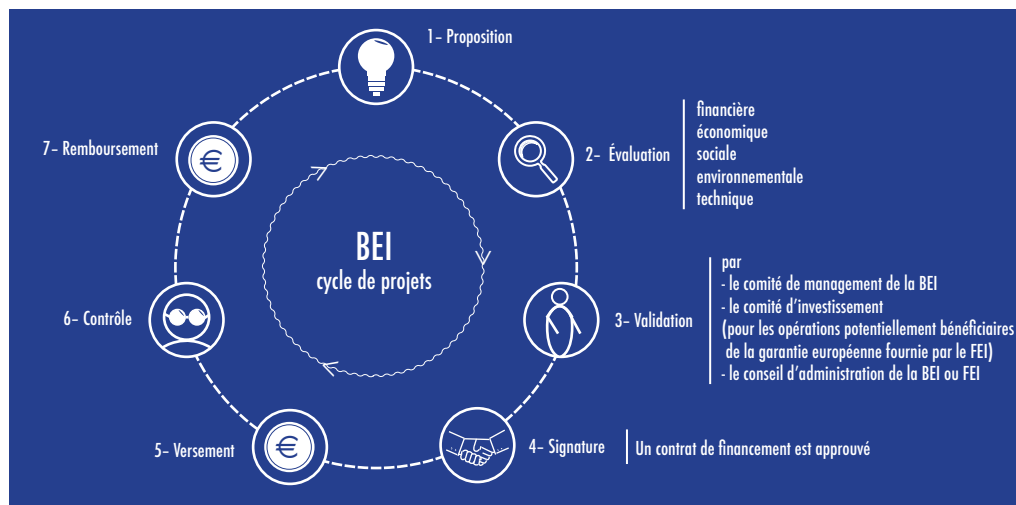
Pour arriver à ce résultat, le dispositif mis en place doit être suffisamment incitatif : c'est pourquoi, l'Union européenne constituera parallèlement une réserve de 8 milliards d'euros pour faire face aux risques encourus par les porteurs de projets.

→ **Ces moyens et outils proposés veulent donner forme aux volontés de créer ou de développer des axes d'avenir tout en créant de l'emploi.**

1 — DÉPÔT DE LA DEMANDE

Si votre projet dépasse 25 millions d'euros, il est nécessaire de s'adresser à la Banque Européenne d'Investissement. Le cas échéant, c'est le Groupe Caisse des Dépôts ou Bpifrance qui sont les acteurs à solliciter.

2 — CYCLE DE VIE DES PROJETS



| Les porteurs de projets soumettent leurs propositions directement à la BEI/FEI

3 — SITUATION ACTUELLE

La BEI a déjà approuvé de nombreux projets. Au total début juin 2016, 64 projets d'infrastructures et d'innovation ont été approuvés représentant 9,3 milliards d'euros dans le cadre du financement au titre de l'EFSI. Pour des réalisations très diverses :

- Des fonds d'infrastructure très haut débit et d'infrastructure de transports
- Des projets concernant l'efficacité énergétique des bâtiments
- Un fonds d'investissement pour les énergies renouvelables

Sur l'ensemble de l'Union européenne, en combinant le volet « infrastructures et innovation », mis en œuvre par la BEI et le volet « convention de financement de PME », les projets devraient générer plus de 100 milliards d'euros d'investissements. Près de 2000 projets ont été proposés par les Etats membres.

En France, 15 projets d'infrastructures et innovation ont été approuvés qui devraient générer 8.2 milliards d'euros d'investissements et créer plus de 31 900 emplois. Dans le cadre des financements PME, 6.3 milliards d'euros d'investissements devraient être générés et bénéficier à plus de 38 400 PME.



Apports en fonds propres pour la mise en place de parcs éoliens et de centrales solaires

La BEI apportera 50 millions d'euros en fonds propres à Capenergie 3, un fonds pour produire de l'énergie renouvelable et des réseaux de chaleur. C'est la première participation de la BEI dans un fonds d'investissement en France dédié aux énergies renouvelables. Ce contrat de financement permettra de financer des moyens de production d'énergie d'une capacité globale de plus de 500 mégawatts et la création de plus de 1000 emplois dans les phases de construction et d'exploitation de ces projets. Cet apport de capitaux propres devrait accélérer la collecte de fonds et amplifier l'action de Capenergie 3.



Soutien aux travaux d'économie d'énergie dans le bâtiment

La BEI accorde à la SEM Energie POSITIF en Ile de France et à la Régie picarde du service public de l'Efficacité Energétique, des prêts à long terme peu coûteux. L'objectif de ce nouveau mécanisme est d'instaurer un tiers financement pour que les propriétaires n'aient plus à verser l'avance de l'intégralité des travaux.



Un prêt de la BEI à très long terme à des grands projets d'infrastructure

Ce prêt de la BEI permet de lancer trois opérations avec un endettement public réduit :

- En Alsace et en Nord Pas de Calais, pour le déploiement du très haut débit numérique dans les zones peu denses
- À Strasbourg, pour la construction du contournement autoroutier Ouest Strasbourg, pour désengorger l'agglomération des trafics de transit.



Un prêt par la BEI de 500 millions d'euros, en février 2016, à la Société pour le logement intermédiaire

Cette société foncière à capitaux d'Etat a été créée pour construire, sans subvention publique, 13 000 logements intermédiaire en 5 ans, pour un montant estimé de 2,3 milliards d'euros.



Une garantie à la Bpifrance pour qu'elle finance et accompagne la création d'entreprises nouvelles

Ce nouvel accord entre le FEI et Bpifrance permettra à la banque publique d'investissement de participer au financement d'entreprises innovantes en France pour un montant total de 420 millions d'euros sur les deux prochaines années. Il lui permettra d'accélérer le déploiement des ressources consacrées au financement d'entreprises très innovantes dans le cadre de l'initiative InnovFin du programme Horizon 2020.

1 – LES OUTILS

Demander une assistance :

www.eib.org/eiah/contact/index.htm

(Plateforme européenne en conseil d'investissement)

Faire connaître votre projet aux investisseurs :

<http://ec.europa.eu/eipp/desktop/fr/index.html>

(S'inscrire sur le portail de la Commission européenne sur le plan d'investissement Juncker)

Déposer votre demande :

www.eib.org/projects/cycle/applying_loan/index.htm

2 – CONTACTS

Banque Européenne d'Investissement en France

Elodie De Recy,

www.eib.org/infocentre/contact/offices/ue/france.htm?lang=fr

Commissariat Général à l'Investissement

Laurent Ménard,

www.gouvernement.fr/le-commissariat-general-a-l-investissement

Groupe Caisse des Dépôts

www.caissedesdepots.fr

Bpifrance

www.bpifrance.fr

Pour tout autre renseignement :

http://ec.europa.eu/france/home_fr

(site de la Représentation de la Commission européenne à Paris)

1 – QUELQUES NOTIONS D'ÉCONOMIE

- **Economie réelle:**

Selon Patrick Viveret, économie qui prend en compte l'activité économique au-delà de sa partie spéculative.

- **Garantie bancaire:**

Une garantie bancaire sert à assurer une indemnisation dans le cas où l'une ou l'autre partie n'arrive pas à remplir le terme d'un contrat.

- **Fonds de garantie:**

Fonds ayant pour destination de protéger des tiers contre une insolvabilité. Dans le cas du plan d'investissement, la prise de risque sera garantie par le FEI.

2 – LES INSTITUTIONS PARTICIPANT À CE PLAN D'INVESTISSEMENTS

- **Commission européenne (CE):**

La Commission européenne, garante de l'intérêt général, est l'institution européenne qui dispose du pouvoir d'initiative et qui a également pour fonction de veiller au respect des engagements des États membres.

- **Banque Européenne d'Investissement (BEI):**

Créée par le Traité de Rome en 1957, située à Luxembourg, elle a pour fonction de contribuer, en faisant appel aux marchés des capitaux et à ses ressources propres, au développement équilibré du marché intérieur. Elle accompagne dans le cas présent, l'octroi de prêts et de garanties et par le financement, des projets de développement économique de la Commission européenne.

- **Fonds Européen d'Investissement (FEI):**

Créé en 2000 pour rassembler tous les moyens d'investissement de l'Union européenne, il permet de favoriser le capital risque pour les PME, de fournir des garanties pour le financement à long terme d'investissements en faveur des infrastructures pour les réseaux et d'aider à la réalisation de projets promus par les PME et ETI.

- **Fonds Européen d'Investissement Stratégique (EFSI ou le FEIS):**

Créé par la Commission européenne et la BEI en 2014 dans le cadre du Plan d'Investissement, il a pour objet de créer une nouvelle dynamique financière à partir de ce nouveau fonds. Il permet aux entreprises de s'engager dans des investissements structurants dans l'économie réelle, peut-être à risque, mais en développant l'innovation et la recherche et créant de l'emploi.

« LA MAISON DE L'EUROPE DE RENNES ET HAUTE BRETAGNE ET TOUS LES ACTEURS ENGAGÉS DANS CE PLAN APPELLENT LES ETATS MEMBRES ET LA FRANCE EN PARTICULIER À « OSER LA CONFIANCE » EN INVESTISSANT EN VUE DE RETROUVER UNE CROISSANCE CAPABLE DE CRÉER DES EMPLOIS. LE FONDS EUROPÉEN POUR LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES AINSI QUE DE NOMBREUX OPÉRATEURS SONT LÀ POUR ACCOMPAGNER LES INVESTISSEURS ET PORTEURS DE PROJETS. »

Jeanne-Françoise HUTIN

MAISON DE L'EUROPE

RENNES ET HAUTE-BRETAGNE
CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT

10 PLACE DU PARLEMENT DE BRETAGNE
35000 RENNES / 02.99.79.57.08

DIRECTION DE LA PUBLICATION:
Jeanne-Françoise Hutin, Présidente

Comité de rédaction: Jeanne-Françoise Hutin,
Laura Liger et Marie-Pierre Vedrenne
Conception et crédits images: Clément Wibaut
sauf image p.2: Commission européenne
Impression: imprimerie du Rimon
Dépôt légal: juillet 2016
Numéro offert réalisé par
la Maison de l'Europe de Rennes et Haute Bretagne
Centre d'Information Europe Direct

www.maison-europe-rennes.org
maisoneuropederennes@gmail.com
facebook: Maison Europe Rennes
twitter: Mde_Cied_Rennes

La présente publication n'engage pas la Commission européenne.

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional

L'Europe en Marche n° 12
est cofinancée par l'Union
européenne à travers le Fonds
Européen de Développement
Régional



N° 12